

Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE
DE MONTRÉAL

Vol. 13. — No 10.

MONTRÉAL, OCTOBRE 1916.

50 sous par an.

PROCHAIN CONGRÈS

Le Conseil général a décidé d'appeler un congrès spécial afin de donner plus d'intensité et de cohésion à l'action patriotique de la Société. A cette fin, un programme, d'études a été préparé, qui comporte trois rapports sur : *La société Saint-Jean-Baptiste et l'accomplissement du devoir national à l'heure actuelle* :

- a) La part du Conseil général,
- b) La part des Conseils de section,
- c) La part des membres dans l'accomplissement de ce devoir.

Vu l'importance pratique de ce Congrès, il a été décidé d'y admettre tous les membres, cependant seuls les délégués y auront voix consultative et délibérative.

Voici le texte de la lettre de convocation adressée par le Conseil général, aux présidents et secrétaires de sections :

Montréal, le 10 octobre 1916.

Cher monsieur,

Conformément au pouvoir à lui accordé par l'article 29 des nouveaux règlements, le Conseil général a l'honneur de convoquer un Congrès spécial de la Société Saint-Jean-Baptiste, lequel Congrès s'ouvrira au Monument National, jeudi, le 9 novembre prochain, à huit heures du soir. Le Conseil général soumettra à ce Congrès les amendements aux règlements dont vous voudrez bien trouver copie ci-jointe, l'étude et la discussion de rapports sur notre Société, etc., etc., etc. Vous voudrez bien voir à ce que votre section soit représentée à ce Congrès qui aura une importance considérable et qui devra exercer une influence décisive sur les progrès de notre Société. Ci-joint veuillez trouver une formule de rapport d'élection de délégués et des lettres de créance en nombre correspondant au nombre de délégués auquel votre section a droit.

Comptant sur votre zèle patriotique pour le succès de notre Congrès,

Nous avons l'honneur d'être,

Vos bien dévoués,

Le Président général,

VICTOR MORIN.

Le Secrétaire général,

J.-B. LAGACÉ.